



# Décès Toxiques par Antalgiques

## Résultats 2021

Depuis 2013, l'enquête annuelle prospective Décès Toxiques par Antalgiques (DTA) a pour objectifs de **recueillir les cas de décès** liés à l'usage de médicaments antalgiques, **d'identifier les médicaments impliqués**, **d'évaluer leur dangerosité** et **d'estimer l'évolution du nombre de ces décès**. Cette étude a été décidée après l'annonce du retrait des spécialités contenant du dextropropoxyphène en juin 2009, et en raison d'un risque de report vers d'autres substances actives antalgiques dont le profil de sécurité d'emploi peut être moins favorable, en particulier le tramadol. Ces décès sont notifiés par des **toxicologues analystes volontaires** et experts judiciaires ainsi que par les **CEIP-A**, répartis sur le territoire français à l'**ANSM** et au **CEIP-Addictovigilance de Grenoble**, coordonateur de l'enquête.

### Imputabilité

- Score allant du niveau 1 (fort) à 4 (faible) selon la **concentration sanguine** :
  - **Concentration la plus élevée ou mortelle** : Niveau 1
  - **Concentration toxique** : Niveau 1 ou 2 selon les autres substances présentes
  - **Concentration thérapeutique** : Niveau 1, 2, 3 ou 4 selon les autres substances présentes
  - **Concentration infra-thérapeutique** : Aucun score attribué
- Selon le nombre de substances **impliquées**, le niveau 1 est décliné en :
  - **1.0** : 1 seule substance présente
  - **1.1** : 1 substance (**métabolites actifs compris**) prédominante
  - **1.2** : 2 substances présentes **co-dominantes**
  - **1.3** : 3 substances ou plus présentes **co-dominantes**

Toutes les substances présentes même non antalgiques sont imputées. Le paracétamol est imputé en niveau 1 uniquement en présence d'une hépatotoxicité et/ou d'une concentration sanguine létale (>160 mg/L).

- Le recueil des données est effectué sur un formulaire disponible sur le site de l'ANSM : <https://ansm.sante.fr/vos-demarches/professionnel-de-sante/declarer-un-cas-drames-dta-ou-soumission-chimique-vous-etes-experts-toxicologues-analyses>

### Critères d'inclusion / liste des molécules

L'inclusion définitive impose d'avoir au moins une des molécules suivantes en niveau 1 :

- Acide acétylsalicylique
- Buprénorphine
- Codéine
- Dextropropoxyphène (retiré depuis 2011)
- Dihydrocodéine
- Fentanyl
- Hydromorphone
- Kétamine (hors AMM)
- Méthadone (AMM dans douleur depuis 08/2020)
- Morphine
- Nalbuphine
- Néfopam
- Oxycodone
- Paracétamol
- Péthidine (retirée depuis 2018)
- Prégabaline
- Tapentadol
- Tramadol

**Les décès survenant dans un contexte d'abus et de toxicomanie sont exclus.** Ceux survenant dans un contexte suicidaire sont inclus.

### Données sociodémographiques et cliniques

- **Cent quarante-et-un (141) dossiers**, envoyés par 27 experts issus de 18 laboratoires, ont été **inclus**
- Le **lieu de décès** est principalement le domicile dans 84 % des cas, la voie publique représente 5 % des cas, l'hôpital 3 % et autres 3 % ; le lieu de décès est inconnu dans les 5 % des cas restants
- Le **sex-ratio** est de 0,66 (56 hommes/85 femmes)
- La moyenne d'**âge** est de 49,5 ans, la médiane à 50,5 ans et les valeurs extrêmes comprises entre 4 et 91 ans
- Les **antécédents médicaux** sont renseignés dans 50 % des cas. Ils comportent des pathologies diverses : douloureuses (28 %), potentiellement mortelles (8 %) ou psychiatriques (67 %)

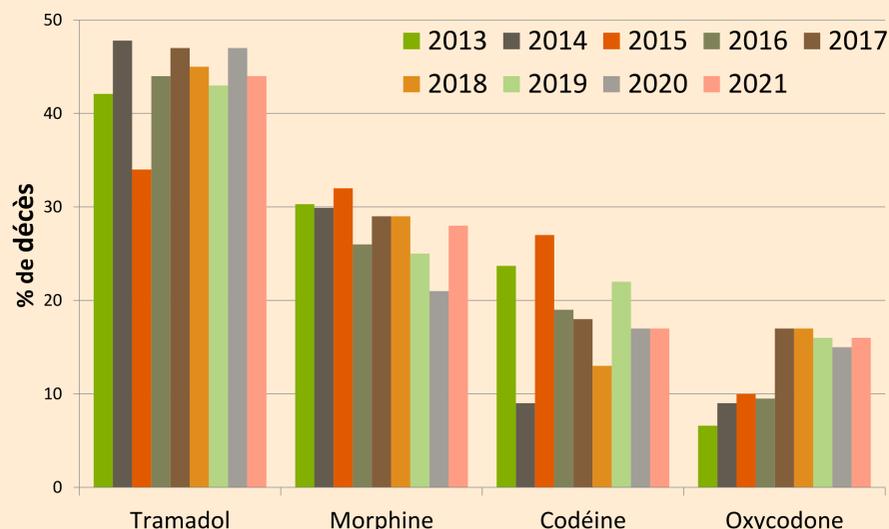
### Résultats

Parmi les 141 dossiers, on compte **135 décès directs** dont 86 cas (64 %) de décès toxiques sans autre précision, 47 cas (35 %) de suicides et 2 cas d'autres contextes.

- **4 molécules sont principalement impliquées** : la **tramadol** (n=59 dont 24 dans un contexte suicidaire (CS)), la **morphine** (n=38 dont 17 CS), la **codéine** (n=23 dont 5 CS) et l'**oxycodone** (n=22 dont 6 CS)
- 21 décès imputables au **paracétamol** (dont 11 cas dans un contexte suicidaire)
- 4 décès imputables à la **prégabaline**
- 3 décès imputables au **fentanyl**
- 2 décès imputables à la **gabapentine**
- 1 décès imputable à la **dihydrocodéine**

On compte **6 décès indirects** (2 pendants, 2 immersions, 1 accident de la voie publique, 1 intoxication au monoxyde de carbone) où la substance **impliquée** est le tramadol (4 cas), le paracétamol (1 cas) et la morphine (1 cas).

Molécules principalement impliquées dans les décès directs. Résultats 2013 à 2021



### Conclusion

Le nombre de déclarations est en augmentation entre la huitième et la neuvième année de l'étude DTA. Il est possible que la crise sanitaire liée au Covid-19 ait continué d'avoir un impact sur le contexte suicidaire qui reste élevé en 2021.

Les faits marquants sont les suivants :

- le tramadol reste le plus fréquent (44 %) suivi de la morphine (28 %) en hausse
- la codéine et l'oxycodone sont à quasi égalité en troisième et quatrième position (17 % et 16 %)
- le paracétamol reste bien impliqué mais pratiquement toujours en association avec un opiacé ou un opioïde
- le nombre de décès par prégabaline, fentanyl, gabapentine et dihydrocodéine reste stable et faible

### Remerciements

Experts Toxicologues Analystes, Direction de la Surveillance de l'ANSM, Membres des CEIP-A, Médecins Légistes, Anatomopathologistes